

Après plus d'un an sans nouvelles, enfin un nouveau bulletin municipal !

Conscients du peu de transparence que représentait ce manque d'information, nous vous avons adressé une lettre mi-décembre. Loin de toute polémique stérile, nous souhaitons simplement vous informer le plus régulièrement possible de notre ressenti sur les affaires de la commune.

Que s'est-il passé depuis cet envoi ?

### • Démissions, l'hémorragie continue

En effet, 4 conseillers de plus ont démissionné avant Noël, ce qui fait un total de 7 démissions sur 19 conseillers, dont 6 de la majorité municipale. Si la première de toutes ces démissions semble justifiée par des raisons personnelles, les autres sont liées à l'atmosphère régnant au sein du conseil.

À ce jour, même en prenant les « remplaçants » de la liste majoritaire le conseil ne peut plus être au complet. Et 1 élue de la liste majoritaire a rejoint l'opposition. Au total, ce sont 11 élus du conseil municipal d'origine qui manifestent leur désaccord avec l'exécutif (sur 19 élus).

À noter que Martine BORD, bien que démissionnaire, a tenu à poursuivre son engagement pour la Bibliothèque Municipale, comme bénévole. Merci à elle, et à celles qui l'aident.

### • Fonctionnement du conseil municipal

Opacité, sous-entendus, mise à l'écart sont les maîtres mots de l'exécutif. À ce jour, nous ne pouvons pas vous donner d'information sur les projets 2022, sauf la DETR pour les routes qui devait être déposée avant le 15 décembre. Il semblerait qu'enfin les travaux du plan d'eau soient programmés mais la commission travaux, chargée du suivi, ne s'est pas réunie, de même que la commission budget.

Autres exemples :

- Nous n'étions pas informés de l'invitation au Sénat de 5 élus de la commune (sur quels critères ont-ils été choisis ?)
- Nous avons proposé une compensation sous la forme d'une carte cadeau des dépenses de fournitures scolaires (30€). Elle devait être remise à chaque famille pour Noël, mais à ce jour pas de nouvelles ... Nous tenons à rappeler que le budget des fournitures scolaires fait partie intégrante du budget communal et est donc de la responsabilité du maire (articles L212-4, L 212-5 et L411-2 du code de l'éducation)

### • En bref

La majorité des travaux réalisés en 2021 relèvent du budget 2020 et avaient été programmés par la précédente municipalité.

Nous nous réjouissons de la couverture médiatique au sujet de notre cabinet médical, avec la venue du Président de la République en point d'orgue. Malheureusement, rien ne relève de l'initiative de la municipalité, l'engagement financier annoncé n'est que verbal.

Comme nous l'écrivions dans notre lettre du mois de décembre, nous poursuivrons notre mandat dans le respect de la transparence et de l'impartialité, soucieux de l'avenir de notre commune et du bien-être de ses habitants.